

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
Séance du 29 avril 2019

---

	<b>Date de la convocation :</b> 24 avril 2019
<b>Membres en exercice :</b> 10	L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Père, régulièrement convoqué, s'est réunie à la mairie, à 20 heures 00, sous la présidence de Christian GUYOT, maire.
<b>Présents :</b> 7	<b>Présents :</b> Christian GUYOT, Alain GARNIER, Gilbert GAUCHÉ, Jean-Marc SALIGOT, Jacques RAFFENEAU, Fabienne FRESNE, Michel LEYNIAC
<b>Votants :</b> 7	<b>Représentés :</b>
<b>Secrétaire de séance :</b> Alain GARNIER	<b>Excusés :</b> <b>Absents :</b> Sylviane CHABAUD, Valentin MONTANET, Frédéric BEAUCLAIR

---

**Ordre du jour:**

- Devis pour la fabrication de grilles protectrices pour les vitraux de l'église nouvellement posés
- Projet de rénovation/isolation des toilettes de l'ancien musée
- Blason commune
- Veille juridique SAFER
- Parcelle ZE 96 lieu-dit Derrière le Moulin
- SDEY: enfouissement des réseaux Télécom
- Devis débroussailleuse

Questions diverses

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Après accord des membres du conseil municipal, le Maire ajoute à l'ordre du jour :

\*\*\*\*\*

**Délibération n° : DE\_2019\_027**

**Objet : FABRICATION DE GRILLES DE PROTECTION POUR LES VITRAUX  
NOUVELLEMENT POSÉS AU-DESSUS DE LA PORTE D'ENTRÉE PRINCIPALE DE  
L'EGLISE DE SAINT-PÈRE**

Le maire fait part au conseil municipal de la nécessité de protéger les vitraux récemment posés au-dessus de la porte d'entrée de l'église Notre-Dame de Saint-Père. Il soumet aux membres du conseil le devis de M. Luc Yermiyew pour la fabrication de 2 protections de vitrail en tube de de cuivre avec grillage cuivre pour un montant de 1 552.46 €.

Après délibération et à l'unanimité les membres du conseil  
APPROUVENT le devis proposé d'un montant de 1 552.46 € pour la fabrication de grilles de protection pour les deux vitraux de la porte d'entrée principale de l'église Notre Dame et  
CHARGENT le Maire de signer tout document afférant à ce dossier.

**Délibération n° : DE\_2019\_028**

**Objet : STATION DE VEILLE FONCIÈRE DE LA SAFER**

Le Maire explique au conseil que dans le cadre de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire rural, la SAFER Bourgogne Franche Comté, opérateur foncier reconnu de l'espace rural, a consolidé son partenariat avec le Parc Naturel Régional du Morvan. Ce partenariat de décline au profit des communes par la mise à disposition d'un outil de veille foncière, VIGIFONCIER, qui permet de suivre au jour le jour les parcelles mises en vente. Le PNR prend en charge l'abonnement annuel de 4000 € H.T pour l'accès à cet outil pour les 3 prochaines années pour les 137 communes du Parc. Cependant, chaque commune peut bénéficier d'un accès direct à cet outil si elle le souhaite pour un forfait unique de 90€ HT (108€ TTC); l'abonnement annuel étant ensuite mutualisé et pris en charge par le PNR.

Après délibération et à l'unanimité les membres du conseil vote  
POUR l'accès direct de la mairie de saint-père à l'outil de veille foncière dit VIGIFONCIER et  
CHARGENT le maire de signer le devis pour le forfait d'accès unique de 90€ HT

**Délibération n° : DE\_2019\_029**

**Objet : ACQUISITION DE LA PARCELLE JURY/SALIGOT CADASTRÉE ZE96**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la décision prise lors du conseil municipal du 19 décembre 2018 d'acquérir une parcelle de jardin cadastrée ZE 105 d'une surface de 1033 m<sup>2</sup> appartenant à la succession Marcel BLANDIN. Afin d'accéder à la ruelle menant à la rivière le Maire propose l'acquisition de la parcelle cadastrée ZE 96 d'une surface de 159 m<sup>2</sup> et appartenant à M.Jury et Mme Saligot. Cette parcelle est proposée au conseil municipal pour la somme de 400€.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal DÉCIDENT d'acquérir la parcelle cadastrée ZE 96 pour un montant de 400€ hors frais de notaire et CHARGENT le maire de signer tout document afférent à ce dossier.

**Délibération n° : DE\_2019\_030**

**Objet : ACHAT DE DÉBROUSSAILLEUSE**

Le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de renouvellement du matériel d'entretien mis à disposition du service technique et soumet un devis de 729€ TTC pour l'acquisition d'une nouvelle débroussailleuse professionnelle.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal  
APPROUVE l'achat d'une nouvelle débroussailleuse professionnelle et  
CHARGE le Maire de signer le devis d'un montant de 729€ TTC.

**Délibération n° : DE\_2019\_031**

**Objet : DON DE LA NOUVELLE STATUE DU NARTHEX DE L'EGLISE DE  
SAINT-PÈRE LA COMMUNE DE SAINT-PERE**

Le Maire rappelle au conseil municipal que le coût de la statue réalisée par le sculpteur sur pierre M. Roetzer, et installée au-dessus de l'entrée principale de l'église de Saint-Père, a été pris en charge par l'association de restauration de l'église et la paroisse. L'association en question et la paroisse proposent de céder la statue à la commune de Saint-Père, propriétaire de l'église, à titre gracieux.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil

APPROUVE la donation de la statue de l'église faite par la paroisse de Vézelay et l'association de restauration de l'église au profit de la commune de Saint-Père et

CHARGE le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

**Délibération n° : DE\_2019\_032**

**Objet : INSTALLATION D'UNE DÉFENSE INCENDIE DANS LE HAMEAU DE  
NANCHÈVRE**

Le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité d'équiper le hameau de Nanchèvre d'une défense incendie proprement dite car présentement seule une citerne en mauvaise état et difficile d'accès fait office de défense incendie.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil

CHARGE le maire d'ouvrir un dossier sur le projet d'installation d'une défense incendie dans le hameau de Nanchèvre et de faire la demande de devis nécessaire.

**Délibération n° : DE\_2019\_033**

**Objet : ETAT DES TRAVAUX DE CURAGE DE LA LAGUNE COMMUNALE**

Le Maire fait part au conseil municipal de l'avancement des travaux de curage de la lagune communale et des difficultés rencontrées avec l'exploitant de la parcelle sur laquelle se faire le dépôt des "chaussettes" contenant les résidus extraits de la lagune. Il précise qu'une convention a dû être signée avec l'exploitant en question prévoyant un dédommagement de 300€ par mois pour la durée des travaux.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal

APPROUVE la démarche concernant la convention d'occupation de la parcelle pour le dépôt des "chaussettes" contenant les résidus et

APPROUVE le dédommagement à l'exploitant pour un coût de 300€ par mois



**Délibération n° : DE\_2019\_034**

**Objet : RÉFECTION DES TOILETTES DE L'ANCIEN MUSÉE DE SAINT-PÈRE**

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'aménager les toilettes de l'ancien musée compte tenu de l'occupation des locaux par les différents artisans. Le Maire propose de réaliser les travaux de réfection et d'aménagement en régie.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal

APPROUVE le projet de rénovation des toilettes de l'ancien musée en régie et

CHARGE le maire de faire le nécessaire pour mener ce projet à bien.

### **Affaires diverses :**

- Suite à la délibération du 12 avril 2019, le maire confirme le recrutement de personnel de renfort sur le camping à raison de 16h/35h. pour la période estivale 2019 du mois de mai au mois d'octobre 2019.

- Ré-équilibre du budget commune 2019 concernant la couverture de l'emprunt par l'autofinancement. Chiffres à retenir concernant l'affectation du résultat comptable 2018 au BP 2019: 98 230.71€ affectés au compte 1068 (recettes investissement) et 73 464.93€ affectés au compte 002 (recettes de fonctionnement).

- Blason de la commune fait en bronze par le maître bronzier Ali NIKIEMA: le maire rappelle au CM que chaque année depuis environ 20 ans M. Nikiema, originaire du Burkina Fasso, vient à St Père pratiquer son art à l'invitation de la collectivité. En 2018 il a réalisé un blason aux éfigies de la commune qu'il propose à la collectivité. Après discussion il est convenu que la Maire proposera à M. Nikiema un montant de 500€ à titre de remerciement.

- Signalétique commerces St Père: le matériel a été livré par Signaux Girod et l'équipe technique communale doit se charger d'installer les mats et différents panneaux. Seules le coût des lames sera facturé aux prestataires du village, les mâts et la pose sont pris en charge par la collectivité.

- Projet de revitalisation du commerce local: Suite à la délibération du 12 avril 2019 statuant sur le projet de revitalisation des commerces locaux, le maire informe le CM que la candidature de la commune a été retenue par l'agence Chlorophylle en charge de la vente des parcelles n°AB 673 et 674 sises Grande Rue, et cela pour un montant de 140 000€. Une réunion est en préparation avec tous les acteurs concernés pour poser la base de ce projet.

- Réfection de la voirie rue de la Chapelle à Nanchèvre

- Désherbage autour de l'église et dans le village à effectuer par l'équipe technique communale

- Eclairage public rue Traversière

- Dépôt de sacs poubelles aux abords du container à Fontette (rue de la Chapelle)

- Info sur l'emploi civique dont la mission se termine en mai 2019

- Réfection des chemins de la commune à étudier

Fin de la séance à 22H30

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

**Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires**

après dépôt en Sous-préfecture le

et publication ou notification le